



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20  
Pouvoir : 3  
Absents : 4

Date de la convocation : 28/03/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU  
INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD  
SULLI Bruno représenté par C PIAULET

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.

**Secrétaire de séance** : Pascal BERGONNIER

### DELIBÉRATION N° 78

**RAPPORTEUR** : Christine PIAULET

### OBJET : RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la commune de Naintré a fait l'objet, à l'été 2017, d'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune de 2014 à 2016 par la chambre régionale des comptes.

Le 19 mars 2018, le rapport comportant les observations définitives de la chambre régionale des comptes nous a été notifié. Ce dernier a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors du conseil municipal du 17 mai 2018. Ce rapport faisait ressortir deux recommandations.

Par lettre du 4 mars 2019, la chambre régionale des comptes nous rappelle qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante un rapport retraçant les actions entreprises à la suite des observations de la chambre.

Les membres du conseil municipal sont informés que les deux recommandations ont été mises en œuvre :

***Recommandation n°1 : Indiquer dans l'état de l'actif, au vu des fiches d'inventaire, la nature des biens immeubles mis à la disposition de l'établissement public de coopération intercommunale***

Il avait été remarqué que sur les 4 lignes d'état de l'actif des biens mis à disposition de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, la nature des biens faisait défaut.

De plus il y figurait l'ancienne bibliothèque depuis reprise par la commune. Il convient de noter que cette ligne d'actif n'est effectivement plus recensée parmi les actifs mis à disposition.

Il demeure donc 3 lignes d'actifs désignées. Pour chacune de ces lignes, un travail de recherches a été effectué comme l'indique le rapport joint en annexe.

La commune a donc pu préciser la nature des biens immeubles mis à la disposition de l'établissement public de coopération intercommunale figurant dans son état de l'actif.

**Recommandation n°2 : Recenser dans les états de la dette les dettes à long terme assimilées à des emprunts par les nomenclatures comptables appliquées par la commune**

Comme l'indique la Chambre régionale des comptes dans son courrier du 4 mars 2019, cette recommandation a déjà été totalement mise en œuvre.

VOTE

/

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

